

UNE ÉTONNANTE VENTE VASARELY ANNULÉE

PAGE
02

SUITE DU TEXTE DE UNE *Les collections du musée de Gordes avaient fait l'objet de donation par l'artiste en bonne et due forme, entre 1971 et 1982* », nous a précisé au téléphone Pierre Vasarely, petit-fils du plasticien d'origine hongroise et son légataire universel, reconnu seul détenteur du droit moral de Victor Vasarely. Se disant « *confiant dans la justice* », Pierre Vasarely n'a pas souhaité commenter davantage cette vente. L'actuel président de la Fondation Vasarely préfère évoquer l'importante exposition rétrospective qui vient d'ouvrir ce week-end au Centre architectonique d'Aix-en-Provence (jusqu'au 18 septembre).

Pourtant, l'annulation de la vente d'Artcurial apparaît bel et bien comme un nouvel épisode de l'affaire Vasarely. De l'avis des professionnels du marché, cette longue histoire n'a que trop terni l'univers haut en couleurs de l'artiste... et sa cote. Le site Internet personnel de Pierre Vasarely comme la presse en ont régulièrement relayé les épisodes. Le principal conflit oppose le petit-fils de l'artiste et sa belle-mère, Michèle Taburno-Vasarely. Celle-ci avait épousé en secondes noces le fils de Victor Vasarely, Jean-Pierre Vasarely, dit Yvaral, décédé en 2002. Depuis 2008, l'administrateur provisoire de la Fondation, Maître Huertas, a engagé une action en justice. L'information pénale suit son cours, ouverte par le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Paris, pour des faits d'abus de confiance et de recel. Michèle Taburno-



Deux dessins à la gouache sur papier qui devaient accompagner la vente de *Bihar II*, par Victor Vasarely, le 4 juin chez Artcurial à Paris. © Artcurial.

Vasarely, alors présidente de la Fondation, est soupçonnée d'avoir organisé dans des conditions douteuses en 1995 un arbitrage qui remet en cause les dotations effectuées par Vasarely et aurait vidé une partie des collections des musées de Gordes et d'Aix-en-Provence. Elle vit aujourd'hui à Chicago.

Au cœur de cet arbitrage contesté, on retrouve un avocat dont l'initiale est identique au mystérieux « Monsieur S. » : Maître Yann Streiff. Sur les quelque 400 œuvres abritées au musée de Gordes, ce dernier en aurait reçu 86 ou 87 pour rétribuer son action lors de l'arbitrage, comme l'affirmait *Le Point* dans un article paru en avril 2008, dans lequel l'avocat confirmait lui-même que ses honoraires furent « *payés en toiles* », et assurait alors en avoir déjà vendu une partie. ■